



**ADLER**

**ELEMENTS**

GARANTIE POUR FENÊTRES EN BOIS



# ELEMENTS

LA FENÊTRE EN BOIS EN HARMONIE AVEC LES ÉLÉMENTS

## Situation de l'exposition aux intempéries sur le Loas-Alm.

Ici, nous testons nos peintures, vernis et lasures. Car ce n'est que s'il résiste au soleil, à la pluie, à la neige, au vent, à la glace et aux changements de saison que le revêtement est mis en boîte.

**Il y a beaucoup de bonnes raisons de choisir des fenêtres en bois : le bois est sain et respectueux de l'environnement, durable et polyvalent, le bois a du caractère et contribue à une atmosphère de vie agréable. Le bois est comme l'homme : vivant. Cependant, cette matière première naturelle est exposée aux influences atmosphériques et a donc besoin d'une protection préventive.**

Des conditions météorologiques extrêmes, des micro-organismes ou des influences mécaniques peuvent gravement endommager votre fenêtre. Nous divisons en cinq éléments ces facteurs d'influence qui affectent de manière décisive la durée de vie de la fenêtre : l'eau, le feu, la terre, l'air et l'authenticité. Sur cette base, nous avons développé la garantie « Elements », qui garantit une protection optimale sur toute la surface — pendant 10 ans sans souci.

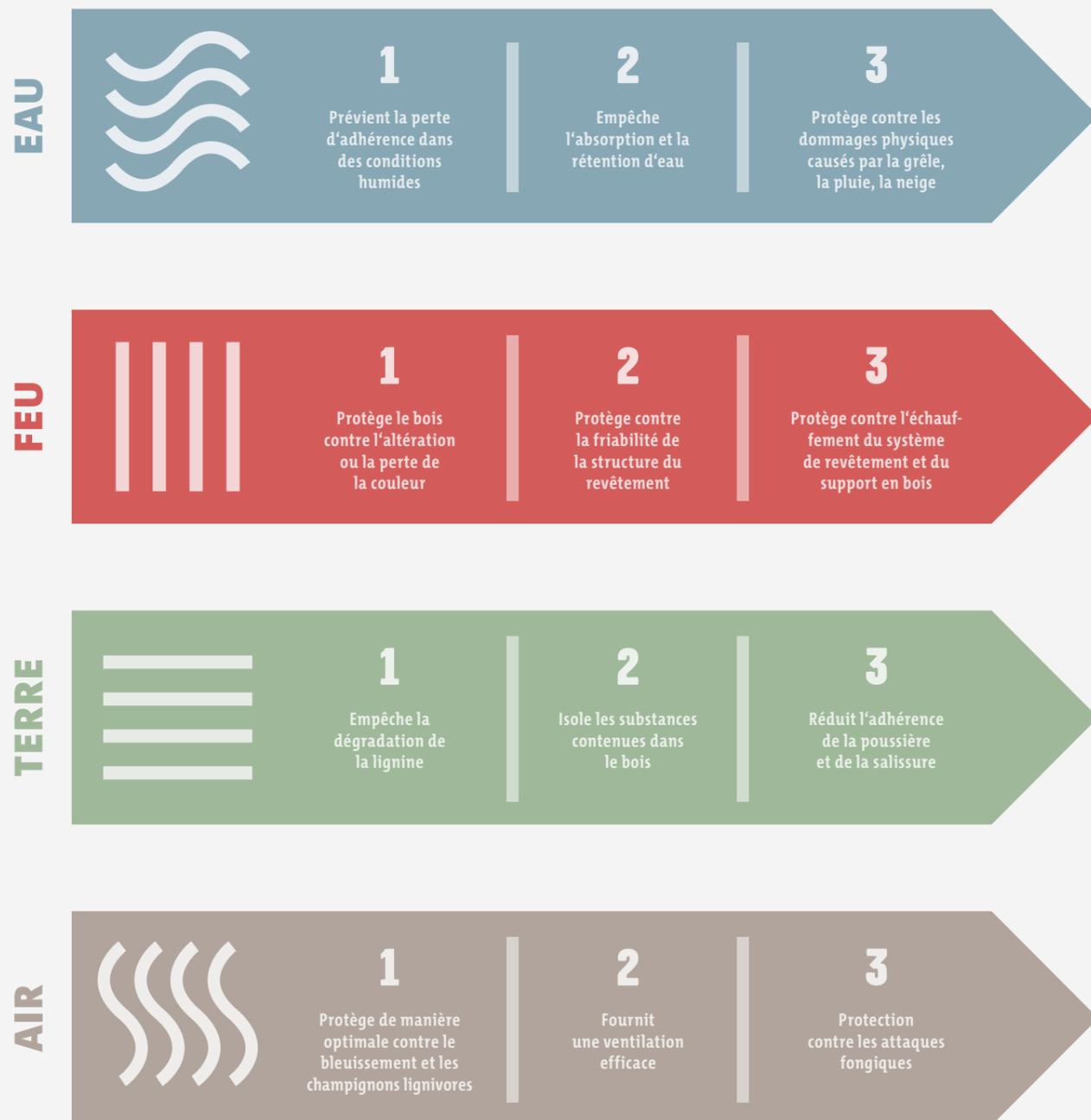
Chez ADLER, nous avons l'expérience des conditions climatiques extrêmes, car nulle part ailleurs le bois n'est exposé à des sollicitations aussi élevées que dans les Alpes. Pour protéger les fenêtres en bois du vent et des intempéries, nous travaillons déjà depuis 40 ans à l'élaboration de systèmes de revêtement parfaitement coordonnés et les développons constamment. Nous pouvons ainsi garantir la meilleure protection possible. En conséquence, pour nos vernis et lasures, nous utilisons aussi la technologie la plus moderne. C'est ainsi que nous atteignons les meilleurs résultats en matière de stabilité et de résistance ainsi qu'une durabilité nettement plus longue.

Pour la fabrication de nos produits haut de gamme, nous n'utilisons que des matières premières et des additifs de haute qualité et des liants de pointe pour garantir la durée de vie maximale de nos revêtements. Grâce à cette persévérance, nous apportons une contribution significative à la durabilité et la protection de l'environnement, qui nous tient particulièrement à cœur.

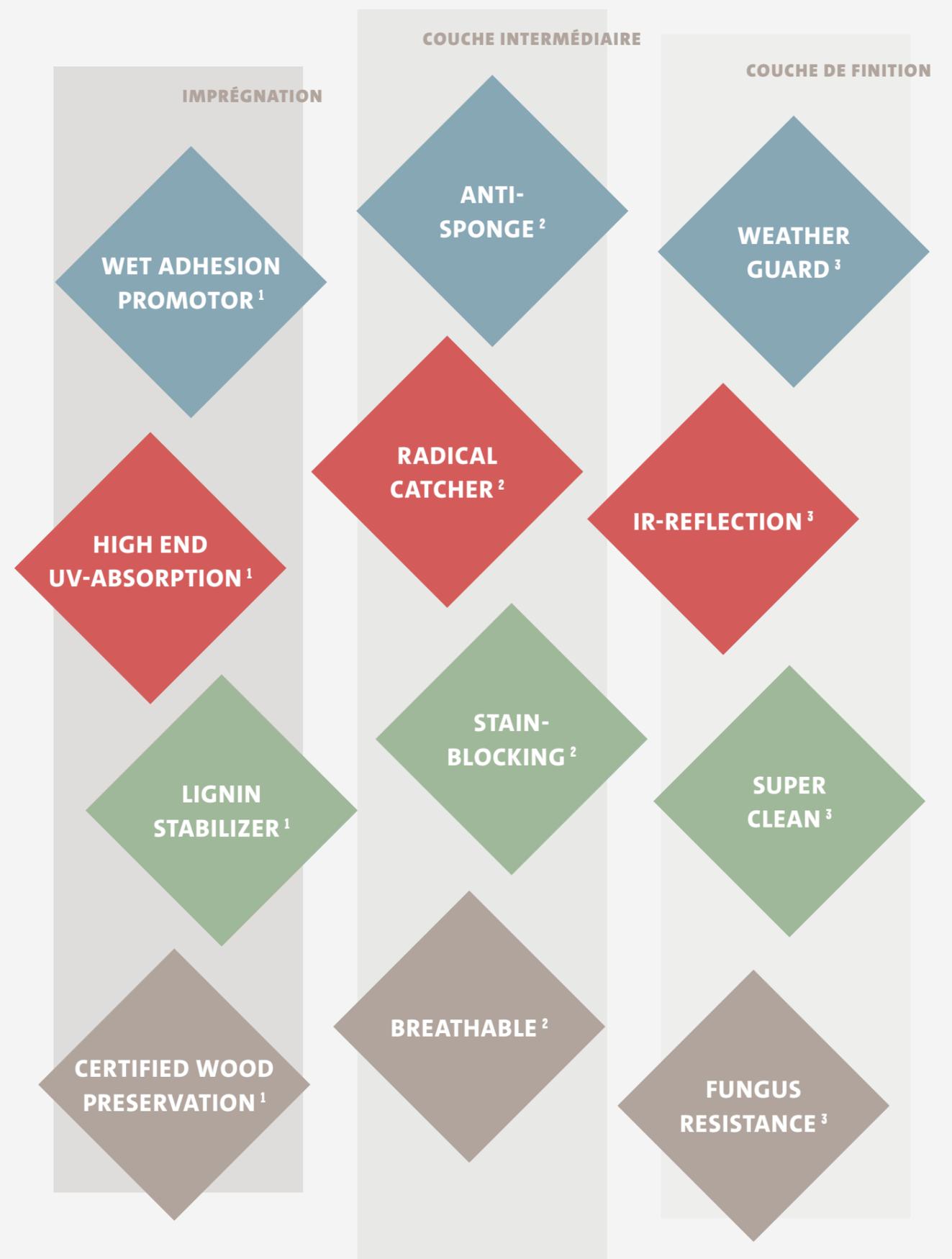
# LA STRUCTURE

Chaque produit individuel de la structure éprouvée à 3 couches remplit une fonction spéciale, qui protège la fenêtre en bois des influences atmosphériques des éléments.

Ensemble, ces produits créent un système de surface offrant une protection, une résistance et une transparence exceptionnelles. Ainsi, la surface est non seulement agréable au toucher, mais aussi extrêmement résistante.



# ADLER AUTHENTICITÉ



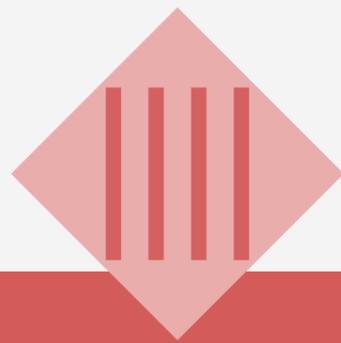
# LES ÉLÉMENTS



## EAU

L'élément eau est présent dans la nature sous de nombreuses formes différentes, de solide à liquide et gazeuse. Lorsque l'eau s'écoule, elle choisit la voie de moindre résistance et pénètre tout si l'effet de barrière est insuffisant. Elle représente l'une des plus grandes contraintes pour les fenêtres extérieures en bois.

C'est pourquoi le système de revêtement de fenêtres ADLER protège parfaitement contre l'eau sous n'importe quelle forme. L'humidité, la pluie, la neige, la grêle et le gel ne peuvent pas endommager la surface. Même l'imprégnation empêche la perte d'adhérence et, dans la structure globale, joue un rôle important de protection contre l'eau. La couche intermédiaire ultérieure contient en outre un effet anti-éponge, ce qui réduit considérablement l'absorption et la rétention d'eau. La couche de finition, en tant que couche extérieure, contient des polymères multifonctionnels et offre enfin une protection optimale contre les dommages physiques.



## FEU

Le feu apporte chaleur et lumière et représente l'énergie. Cet élément sollicite la surface par un rayonnement UV fort et continu et par d'importantes fluctuations de température.

Avec le système de revêtement de fenêtres ADLER, la protection contre les UV commence dès le support. L'imprégnation et les absorbeurs d'UV haut de gamme qu'elle contient protègent le bois contre l'altération de la couleur ou la perte de son caractère naturel. L'utilisation de capteurs dits radicaux permet d'éviter que la surface ne devienne friable. Les températures élevées réchauffent particulièrement les surfaces sombres et mettent le vernis à l'épreuve. C'est pourquoi des réflecteurs dits IR sont utilisés pour les teintes foncées. Ils empêchent l'échauffement et maintiennent l'élasticité et la résistance permanentes de la surface.



## TERRE

La terre symbolise la fertilité, la stabilité et la sécurité : grâce à elle, nous avons « un sol solide sous nos pieds ». Lorsque nous pensons aux sollicitations de l'élément terre, nous pensons surtout à l'encrassement de la surface par des influences climatiques externes.

L'imprégnation stabilise la lignine, un composant du bois, ce qui garantit une surface intacte à très long terme. Dans la couche intermédiaire, la technologie de blocage des taches isole les substances contenues dans le bois, protégeant ainsi le système de revêtement de toute altération indésirable de la couleur. Grâce à l'effet « super propre » (Super Clean) du revêtement final, la poussière et la salissure ne se déposent pratiquement pas sur la fenêtre. La surface reste ainsi belle pendant longtemps, même en cas de sollicitation constante.



## AIR

Cet élément représente l'air et la vie et comprend tous les organismes vivants tels que les insectes, les champignons, les algues et les micro-organismes ainsi que la ventilation.

Ici, l'apprêt offre déjà une protection optimale contre le bleuissement et les champignons lignivores (selon ÖNORM B3803 et DIN 68800-3). Les fongicides qu'il contient protègent le bois au mieux et le rendent plus résistant aux champignons et à leurs spores à partir du support. La couche intermédiaire respirante assure une ventilation optimale de l'ensemble de la structure et procure un climat agréable. Grâce à l'utilisation d'additifs spéciaux, la couche de finition n'offre également aucune surface d'attaque pour les invasions biologiques. La surface est donc encore plus résistante à tous les organismes vivants.

## ADLER AUTHENTICITÉ

LE CINQUIÈME ET LE PLUS EXTRAORDINAIRE ÉLÉMENT DE CETTE GARANTIE EST L'AUTHENTICITÉ. NOUS CONSIDÉRONS ÉGALEMENT QU'IL EST DE NOTRE DEVOIR DE GARANTIR L'AUTHENTICITÉ DES SURFACES ADLER.

Il nous est possible de vérifier si la surface en question est effectivement une surface sur laquelle des produits ADLER ont été utilisés. ADLER a un « œil d'aigle », une méthode spectroscopique basée sur le rayonnement infrarouge, qui garantit cette authenticité. L'origine du vernis appliqué peut ainsi être clairement démontrée. Le consommateur est dès lors protégé de manière optimale et bénéficie de la meilleure couverture de garantie possible grâce à la traçabilité des produits ADLER.

# STRUCTURE DU REVÊTEMENT À TITRE D'EXEMPLE



La structure de revêtement suivante est donnée à titre d'exemple, d'autres systèmes de revêtement peuvent être trouvés dans la directive de travail ARL 309 pour le revêtement d'éléments de construction à stabilité dimensionnelle – systèmes de revêtement Elements.

## STRUCTURE DE REVÊTEMENT **TRANSPARENT** EXEMPLAIRE

1 x Aquawood Primo A3 – A6  
1 x Aquawood Intermedio ISO  
1 x Aquawood Finatop 40

## STRUCTURE DE REVÊTEMENT **COUVRANT** EXEMPLAIRE

1 x Aquawood Primo A2 Weiß  
1 x Aquawood Intercare ISO  
1 x Aquawood Covatop XT 20

DURÉE DE  
GARANTIE DE  
**10 ANS**  
pour les structures  
couvrantes et  
transparentes des  
fenêtres en  
bois

### PROMESSE DE GARANTIE

Si les produits ont été appliqués de manière correcte et professionnelle, conformément à nos fiches techniques, et que nos directives de travail ont été respectées, nous garantissons :

- qu'aucune peinture d'entretien ne sera nécessaire pendant la période de garantie,
- l'absence de grisaillement,
- que le revêtement ne s'écaillera pas.

### PRESTATIONS COUVERTES PAR LA GARANTIE

Dans le cas où, pendant la période de garantie, on constate un grisaillement du bois, une modification de la structure du revêtement, l'écaillage du revêtement, ou bien si le revêtement ne remplit pas la fonction promise, ADLER prendra à sa charge les coûts de restauration de l'élément de construction affecté en réalisant un revêtement adéquat (de restauration) par enduit ou pulvérisation. Le choix de la méthode ainsi que le matériau à utiliser et le type de restauration incombent exclusivement à ADLER. Toute autre réclamation ou demande est exclue. La période de garantie n'est pas prolongée par une intervention d'ADLER dans le cadre de cette garantie.

Les prestations d'ADLER couvertes par la garantie ne sont réalisées que dans les pays suivants : Autriche, Allemagne, Suisse, Italie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg.

### GARANTIE LÉGALE

Les droits accordés par la garantie légale existent indépendamment de la promesse de garantie. Les interventions dans le cadre de la garantie n'ont aucune influence sur la durée de la garantie légale.

### CONDITIONS DE GARANTIE

L'application des produits ADLER doit être réalisée conformément aux fiches techniques et aux directives de travail. De même, pour les fenêtres, toutes les normes ou directives pertinentes en matière de construction et de stockage doivent être prises en compte. Il est nécessaire de veiller à respecter l'obligation de contrôle des travaux et à monter correctement les fenêtres et portes en bois, conformément aux dernières exigences techniques et aux mesures de protection requises lors de la construction, conformément aux exigences du document VFF Merkblatt VOB.03. Il est également nécessaire de respecter les CGV d'ADLER-Werk Lackfabrik Johann Berghofer GmbH & Co KG.

Vous trouverez toutes les conditions de garantie relatives à l'essence du bois, la structure du vernis ou la pièce dans la partie générale de la directive de travail ARL 300 pour le revêtement d'éléments de construction à stabilité dimensionnelle et à stabilité dimensionnelle limitée et dans la directive de travail ARL 309 pour le revêtement d'éléments de construction à stabilité dimensionnelle – systèmes de revêtement Elements.

## SUPPORTS

LES SYSTÈMES DE REVÊTEMENT TRANSPARENTS ET COUVRANTS SONT GARANTIS SUR LES SUPPORTS SUIVANTS :

- bois massif (bois de conifères et de feuillus, directive de travail ARL 300 pour le revêtement d'éléments de construction à stabilité dimensionnelle et à stabilité dimensionnelle limitée ainsi que la directive de travail ARL 309 pour le revêtement d'éléments de construction à stabilité dimensionnelle – systèmes de revêtement Elements).
- Garantie pour les autres supports uniquement après examen préliminaire et approbation écrite d'ADLER.

## CLAUSES D'EXCLUSION DE GARANTIE

Sont exclus de la garantie :

- les dommages causés par des événements de force majeure, l'influence mécanique (p. ex. utilisation inappropriée, grêle ou similaire), ou dus au fait que des dommages semblables n'ont pas été corrigés sans délai et de manière correcte et professionnelle.
- les dommages qui ne sont pas signalés à ADLER dans un délai de 14 jours après leur apparition.
- les dommages causés par un entretien et une maintenance inadéquats de la part du client.
- les dommages causés par une humidité trop élevée du bâtiment, ou l'apparition d'humidité, d'infiltration ou de tout autre effet similaire dans des proportions inattendues et inhabituelles.
- les dommages causés par des travaux ultérieurs.
- les fissures et tassements dus à la statique ainsi qu'à des vices de construction.
- les changements de teinte dus à l'assombrissement du bois.
- les défauts de la surface causés par l'écoulement de la résine.
- les dommages causés par des infiltrations d'eau dues à des joints d'étanchéité non étanches.
- les changements du degré de brillance et de la teinte pendant la période de garantie doivent être acceptés selon l'état de la technique.
- les fissures causées de manière vérifiable par le support.
- les changements du revêtement, qui doivent être considérés comme un vieillissement normal.

- les dommages qui se produisent à une altitude de plus de 1600 m au-dessus du niveau de la mer ou à proximité directe de la mer, à moins de 50 m d'une plage (usure éventuelle due au sable).
- les erreurs de planification.

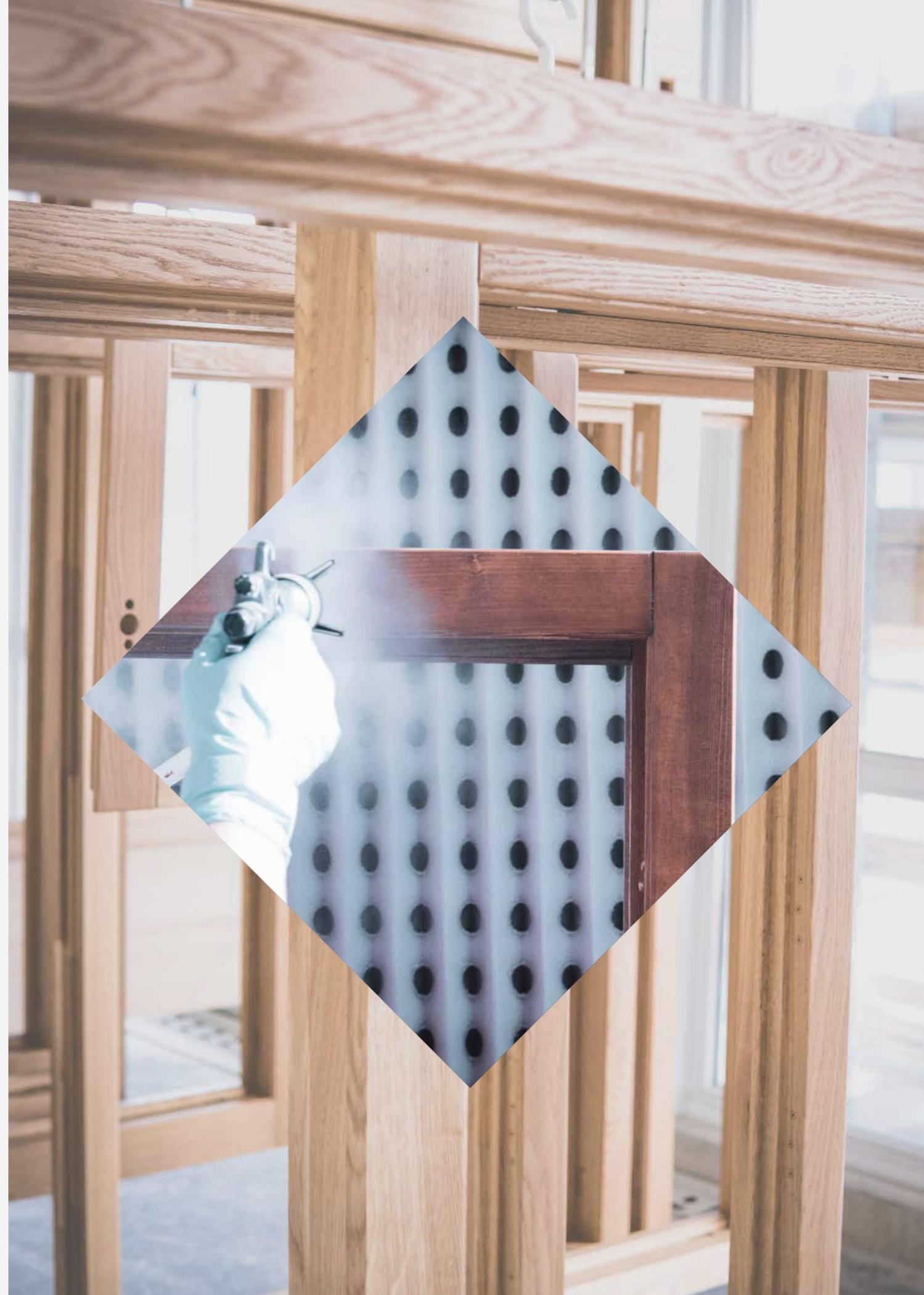
## À PRENDRE EN COMPTE PAR LE CLIENT

Le client final doit nettoyer les surfaces au moins une fois par an et contrôler la présence d'éventuels dommages mécaniques (p. ex. causés par la grêle ou une tempête), ainsi que le caractère intact des joints d'étanchéité. Les dommages constatés doivent être corrigés sans délai de manière correcte et professionnelle. Toute retouche éventuelle des produits d'étanchéité ne peut être réalisée que par le fabricant de fenêtres ou de portes ou par des entreprises de peinture. En outre, en plus du nettoyage annuel, un traitement avec le produit d'entretien approprié doit être effectué. Les conditions de garantie détaillées concernant l'essence du bois, la structure du vernis ou la pièce se trouvent dans la partie générale de la directive de travail ARL 300 pour le revêtement d'éléments de construction à stabilité dimensionnelle et à stabilité dimensionnelle limitée et dans la directive de travail ARL 309 pour le revêtement d'éléments de construction à stabilité dimensionnelle – systèmes de revêtement Elements.

## CONDITIONS DE GARANTIE

Afin de pouvoir bénéficier de la garantie, il est nécessaire de s'inscrire correctement sur notre site Internet ainsi que de respecter les points suivants :

- Inscrivez-vous sur notre site Internet [www.adler-verniss.fr/elements](http://www.adler-verniss.fr/elements) – vous recevrez ensuite un courriel de confirmation. Conservez-le à titre de justificatif.
- Suivez strictement les instructions des fiches techniques actuelles.
- Conservez la facture comme preuve de la date d'installation.
- Veuillez fournir à vos clients finaux le manuel d'entretien de toutes les fenêtres et portes, afin qu'ils soient informés des mesures d'entretien adéquates et des réparations à réaliser en cas de dommages.





Dans nos veines coulent les couleurs.

Il y a 80 ans, Johann Berghofer posait la première pierre d'ADLER en commençant à développer ses propres peintures. Beaucoup a changé depuis cette époque, mais un détail est resté le même: Notre enthousiasme pour la couleur qui nous pousse chaque jour à travailler au revêtement parfait pour chaque surface.

**Nous avons la peinture dans le sang – la couleur coule dans nos veines.**

**ADLER-Werk Lackfabrik · A-6130 Schwaz/Tirol · Bergwerkstraße 22 · T. +43 5242 6922-0**  
**info@adler-lacke.com · www.adler-lacke.com · facebook.com/adlerlacke**

ADLER Deutschland GmbH · Kunstmühlstr. 14 · D-83026 Rosenheim · T. +49 8031 304 5174  
ADLER Lack AG · Etzelstraße 5 · CH-8856 Tuggen · T. +41 55 465 2121  
ADLER Polska Sp. z o.o. · ul. Tyniecka 229 · PL-30-376 Kraków · T. +48 12 252 4001  
ADLER Slovensko s.r.o. · Montážna 3 · SK-971 01 Prievidza · T. +421 46 5199 621

ADLER Česko s.r.o. · Pražská 675/10 · CZ-642 00 Brno - Bosonohy · T. +420 731 725 957  
ADLER Italia S.r.l. · Via per Marco 12/D · I-38068 Rovereto · T. +39 0464 425 308  
ADLER Benelux BV · De Boelakkers 12 · NL-5591 RA Heeze · T. +31 85 064 2020